

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté-Egalité-Fraternité**  
**COMMUNE D'ALTVILLER**

**Conseil Municipal du 30 mars 2012**

- 1 – Demande de subventions travaux d'accessibilité église
- 2 – Demande de subventions aménagement placette impasse des primevères
- 3 – Travaux 2012
  - 3a – Choix des entreprises Travaux de voirie
  - 3b – Choix des entreprises changement portes et fenêtres
  - 3c – Subvention de mise en conformité installation électrique des cloches et remplacement des marteaux du glas
  - 3d – Divers travaux 2012
- 4 – Travaux sylvicoles 2012
- 5 – Subventions aux associations
- 6 – Participation financière au centre de loisir de Valmont
- 7 – Emplois jeunes – Job d'été
- 8 – Contrat aidé CUI
- 9 – Motion de soutien lois organiques et concordataires
- 10 – Location photocopieurs école – mairie
- 11 – Vote des taux des taxes locales
- 12 – Vote du budget 2012
- 13 – Divers

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 30 mars 2012**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

**Etaient présents :**

M. DERU Claude – Melle WEINACKER Angèle – M. BIEGEL Fernand – Mme TALAGA Joëlle – M. GERARD Michel – M. MONTALBANO Jean- Pierre -Louise M. MULLER Serge –M. MATZ Jean-Pierre – M. CLAMME André – Mme DE GOBBI Sarah – M. SENSER Gérard

**Absents excusés :** M. PENNERAD Pascal – Melle PICQ Anne

**Procuration :** M. PENNERAD Pascal a donné procuration à M. BALLEVRE Jean-Jacques

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.

Madame RIFF Laurence étant auxiliaire du secrétaire.

### **1° Demande de subventions travaux accessibilité église**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet relatif aux travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'Eglise et création d'une place de stationnement aménagée.

Le devis établis par la Direction Départementale des Territoires de Sarreguemines dans le cadre de l'ATESAT s'élève à 7 456,00 € H.T soit 8 917.38 € T.T.C

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide :

- d'inscrire ces travaux aux budgets 2012
- de financer ces travaux par subventions et auto financement
- de solliciter le concours du Département de la Moselle (subvention amende de police + PACTE 57)
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

### **2° Demande de subventions aménagement placette impasse des primevères**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet relatif aux travaux de création d'un parking impasse des primevères.

Les devis établis par les entreprises s'élèvent à:

- **BATI TP de SAINT-AVOLD** pour la partie voirie : 10 477.85 € H.T soit 12 531.51 € T.T.C,
- **MOSELLE SIGNALISATION de VAHL-EBERSING** pour la partie signalisation : 181.60 € H.T soit 217.19 €

Soit un montant total des travaux de 10 659.45 € H.T soit 12 748.70 € T.T.C

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide :

- d'inscrire ces travaux aux budgets 2012
- de financer ces travaux par subventions et auto financement
- de solliciter le concours du Département de la Moselle (subvention amende de police + PACTE 57)
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés

### **3° Travaux 2012**

#### **3 a - Choix des entreprises Travaux de voirie**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet relatif aux travaux de voirie à savoir :

- Reprise de trottoir – Rue de la Nied
- Reprise de la chaussée – Rue de l'église
- Aménagement de la placette Impasse des primevères

Deux entreprises ont été contactées et ont présentés les devis suivants :

- **BATI TP de SAINT-AVOLD** : 22 241.55 € H.T soit 26 600.90 € T.T.C
- **TP STEINER** de Creutzwald : 22 496.50 € H.T soit 26 905.81 € T.T.C

L'entreprise BATI TP de SAINT-AVOLD présente l'offre économiquement la plus avantageuse. Il est proposé au conseil municipal de retenir cette offre

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société BATI TP pour un montant de 26 600, 90 € T.T.C

#### **3 b - Choix des entreprises changement portes et fenêtres**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet relatif aux travaux de menuiserie à savoir :

- Porte Club House
- Porte logement
- 3 fenêtres logement communal

Deux entreprises ont été contactées et ont présentés les devis suivants :

- **Menuiserie RUCHO-SIPPEL d'Altviller** : 5 664.00 € H.T soit 6 774.14 € T.T.C
- **STLB de Folschviller** : 5 530.98 € H.T soit 6 615.05 € T.T.C

Le devis de l'entreprise STLB n'est pas conforme à la demande, par conséquent, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la Menuiserie RUCHO - SIPPEL

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Menuiserie RUCHO - SIPPEL pour un montant de 6 774.14 € T.T.C

#### **3c – Subvention de mise en conformité installation électrique des cloches et remplacement des marteaux du glas.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet relatif aux travaux de mise en conformité de l'installation électrique des cloches et du remplacement des marteaux du glas

Les devis établis par l'entreprise BODET s'élèvent à 5 243,00 € H.T soit 6 270.63 € T.T.C ;

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide :

- d'inscrire ces travaux aux budgets 2012
- de financer ces travaux par subvention et auto financement
- de solliciter le concours du Département de la Moselle dans le cadre du maintien du patrimoine
- d'autoriser Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération dans la limite des crédits ci-dessus énoncés.

### **3 d -Divers travaux 2012**

- Confection et pose d'un plan de travail  
+ Frigo (bureau de la directrice) : 2 030.81 € T.T.C
- Travaux acoustiques salle d'éveil : 2 952.92 € T.T.C (prévisionnel)
- Signalisation horizontale : 1 600.85 € T.T.C
- Signalisation « Francique » : 934.32 € T.T.C
- Nettoyage du grenier logement presbytère : 530.00 € T.T.C  
(Association AIDE) + Frais de déchetterie (10 et 15 € m3)
- Peinture Club House 985.26 € T.T.C  
Chantier d'insertion  
(Uniquement frais de peinture)
- Travaux Foyer (acoustique + économie d'énergie  
+ peinture) 42 759 € T.T.C (prévisionnel)

D'autres travaux sont prévus mais les devis n'ont pas encore été demandés.

- Tableau électrique presbytère
- Remplacement de 2 radiateurs logement presbytère
- Aménagement du plancher + remplacement de la laine de verre (grenier logement presbytère)
- Entrée Eglise/clocher : remplacement du carrelage

### **4° TRAVAUX SYLVICOLES 2012**

L'ONF propose le devis des travaux d'entretien suivants :

- Cloisonnement sylvicole (entretien mécanisé) et dégagement manuel des régénérations naturelles (localisation : 7) pour un montant de 3 680 € H.T
- Entretien du parcellaire : traitement mécanique (localisation : canton du HEILIGENBUSCH) pour un montant de 1 500,00 € H.T.

Soit un montant total de travaux de 5 180,00 € H.T

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le devis de L'ONF.

### **5° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

<b>Associations</b>	<b>2012</b>
Amicale du syndicat des eaux	90 €
Cavaliers de Romazières	270 €
USEP ST-Avold Est	179€
Notre Dame du Rosaire	270€
Amicale des Sapeurs Pompiers	270€
Assurances Pompiers	430.85 €

Conseil de Fabrique	270 €
Parents d'élèves APE	270 €
ASSE Altviller	279€
Chorale Récré à sons	270€
Société des mineurs	270€
ASSE Lachambre	207€
Chorale Paroissiale	270€
GECNAL	90€

La subvention au GECNAL sera attribuée après avoir reçu le bilan de cette association.  
Trois personnes se sont abstenues pour l'attribution de cette subvention.

### **6° PARTICIPATION FINANCIERE AU CENTRE DE LOISIR DE VALMONT**

Par délibération du 28 février 2012, le conseil municipal de la commune de Valmont a voté les nouveaux tarifs ASLH hors participation de la CAF.

La commune de Valmont prend en charge 5 € par jouret par enfant pour les résidents de Valmont et les enfants des communes d'Altviller et de Lachambre qui sont jumelées au centre de loisir.

Aussi, la commune de Valmont demande à la commune d'Altviller de prendre en charge les 5 € pour les enfants d'Altviller et les enfants fréquentant toute l'année l'école.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre en charge les 5 € pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire au regroupement pédagogique d'Altviller-Lachambre.

### **7° EMPLOIS JEUNES – JOB D'ETE**

Cinq garçons et une fille de 17 ans sont concernés pour la période du 09 juillet au 20 juillet 2012 de 8 h à 12 h, du lundi au vendredi sur la base de 20h/semaine.

L'encadrement sera assuré par les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération, et demande à Monsieur le Maire de prendre les arrêtés de nomination des agents non titulaires et toutes les dispositions nécessaires auprès du Centre de Gestion.

### **8° CONTRAT AIDE CUI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'état donne la possibilité aux collectivités territoriales de signer un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ce contrat à durée déterminé de 6 mois renouvelable sera conclu dans la limite de 24 mois.

La durée hebdomadaire de travail doit être au moins égal à 20 heures.

L'aide mensuelle de l'Etat représente 70 % du traitement. L'employeur est exonéré de cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite du SMIC. Il bénéficie en outre d'une aide de l'Etat versée par l'Agence de service et de paiement (ASP).

Pour chaque embauche, une convention sera conclue entre pôle emploi et la collectivité.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'embauche pour une personne à raison de vingt heures hebdomadaires.

## **9 ° MOTION DE SOUTIEN LOIS ORGANIQUES ET CONCORDATAIRES**

La très grande majorité des populations des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de Moselle est fondamentalement attachée à la préservation de l'ensemble des droits reconnus par la République Française qui s'attachent aux territoires et aux habitants de l'Alsace et de la Moselle.

Ces droits forment aujourd'hui un ensemble cohérent qui a été reconnu à plusieurs reprises par les différents gouvernements que ce soit à l'époque de l'annexion allemande entre 1871 et 1918 ou par les autorités militaires ou civiles de la République Française depuis.

A aucun moment, les parlementaires, élus des conseils généraux, régionaux ou municipaux, les institutions civiles ou religieuses n'ont demandé la suppression du régime dit « concordataire » qui organise sous l'égide de l'Etat les cultes catholique, luthérien, réformé et israélite. Ce même « Concordat » facilite les relations avec les autres religions.

De même, nul ne conteste les effets bénéfiques du droit local et notamment du régime local de sécurité sociale qui est considéré comme un droit très favorable aux salariés, droit considéré comme inaliénable et indispensable à la cohésion sociale, économique et politique de l'Alsace et de Moselle.

Nous demandons solennellement à tous les candidats aux élections présidentielles et législatives de s'engager à préserver l'ensemble du droit local, du bilinguisme, du régime local d'assurance maladie et du régime concordataire.

Approuvé à l'unanimité

## **10° LOCATION PHOTOCOPIEUR ECOLE – MAIRIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les contrats de location des photocopieurs arrivent à échéance.

Quatre prestataires ont été contactés et ont présenté les devis suivants :

- CANON pour un montant mensuel de 115.93 € H.T
- DEVELOP pour un montant mensuel de 115.83 € H.T
- TOSHIBA pour un montant mensuel de 122.15 € H.T
- BUROLOR pour un montant mensuel de 111.29 € H.T

L'entreprise BUROLOR présente l'offre économiquement la plus avantageuse.  
Il est proposé au conseil municipal de retenir cette offre

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de BUROLOR pour un montant de 111.29 € H.T par mois.

## **11° VOTE DES TAXES LOCALES**

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état « N° 1259 » provenant de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle et contenant les informations nécessaires à la fixation du taux de répartition du produit attendu pour assurer l'équilibre du Budget de l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité, de reconduire pour 2011 les taux appliqués en 2012, à savoir :

➤	Taxe d'habitation	19.62%
➤	Taxe foncière (bâti)	12.61%
➤	Taxe foncière (non bâti)	34.43%

## **12° VOTE DU BUDGET 2012**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2011, chaque membre étant en possession d'un exemplaire de ce document.

Il est arrêté en mouvements budgétaires se décomposant comme suit :

<b><u>SECTIONS</u></b>	<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>275 112,00 €</b>	<b>275 112,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>497 750,00 €</b>	<b>612 476 ,00 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>772 862,00 €</b>	<b>887 588,00 €</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2012

## **13° DIVERS**

- Deux chèques des assurances KIEFFER ont été encaissés :
  - Un chèque d'un montant de 199.12 € (annulation contrat multirisque électrique, ce contrat est maintenant pris en compte dans le nouveau contrat)
  - Un chèque d'un montant de 822.73 € (renégociation d'un nouveau contrat)
- Signature d'un avenant au contrat multirisque incluant la garantie accidents corporels pour les 15 élus de la commune (pour un montant de 125.29 € T.T.C)
- Comité technique L.Q.E
- Convocation pour la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles
- Convocation des jeunes pour une cérémonie de la citoyenneté, le samedi 7 avril 2012 à 10H30
- Distribution des cartes électorales par le conseil municipal le samedi 31 mars 2012
- Repas des anciens (choix d'un nouveau traiteur)
- Offre Haut débit

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents**

**ALTVILLER le 30 mars 2012**

**Le Maire**

**M. BALLEVRE Jean-Jacques**

<b>Numéro</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Page</b>
1	Demande de subventions travaux d'accessibilité église	2
2	Demande de subventions aménagement placette impasse des primevères	2
3a	Choix des entreprises Travaux de voirie	3
3b	Choix des entreprises changement portes et fenêtres	3
3c	Subvention de mise en conformité installation électrique des cloches et remplacement des marteaux du glas	3
3d	Divers travaux 2012	4
4	Travaux sylvicoles 2012	4
5	Subventions aux associations	4
6	Participation financière au centre de loisir de Valmont	5
7	Emplois jeunes – Job d'été	5
8	Contrat aidé CUI	5
9	Motion de soutien lois organiques et concordataires	6
10	Location photocopieurs école – mairie	6
11	Vote des taux des taxes locales	7
12	Vote du budget 2012	7
13	Divers	7